

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 18667

Numéro SIREN : 822 000 097

Nom ou dénomination : A.D.F. PROPLETE

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2018 sous le numéro de dépôt 36418



20180364182018

DATE DEPOT : 23/05/2018

N° DE DEPOT : 36418

N° GESTION : 2016B18667

N° SIREN : 822000097

DENOMINATION : A.D.F. PROPLETE

ADRESSE : 24 Rue Louis Blanc 75010 Paris

MILLESIME : 2018

.



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
SUDEXCO

INSCRITE A L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE MONTPELLIER

Laurent FOGUES

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé en Ingénierie Patrimoniale
du Chef d'entreprise

ascalie PAQUET

Expert-Comptable

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

05 JUIN 2018

Sous le N° : 36418

A.D.F. PROPRETE

24 rue Louis Blanc

75010 PARIS

BILAN AU 31/01/2018

13, rue de Minerve
34500 BÉZIERS

Tél. 04 67 30 51 05
Fax 04 67 31 49 02
pert.sudexco@orange.fr



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01022017	et clos le	31012018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A.D.F. PROPTE	24 RUE LOUIS BLANC
SIRET 8 2 2 0 0 0 9 7 0 0 0 1 1	75010 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 2 2 0 1 7
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE	
Activités exercées	HOLDING
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	191 769
Bénéfice imposable à 15%				

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SO par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SUDEXCO 13 RUE DE MINERVE 34500 BEZIERS Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 09/04/2018 Lieu: PARIS	
Tél:		Qualité et nom du signataire: GERANT- DEQUIL Jackie	
		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation des deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les prescriptions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SO, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

A.D.F. Propreté SARL
24 rue Louis Blanc - 75010 PARIS
Tél: 01 30 08 64 00
Fax: 01 30 08 64 04
RCS Paris 822 000 077

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F2 : REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES; AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis (S)		Total (a à h)	

G : REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.

H : DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

I : CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

A.D.F. PROPLETE

Numéro SIRET du principal établissement

82200009700011

Code APE

6420Z

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	178 651
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	38 120

III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

140 531

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

A.D.F. PROPLETE

82200009700011

6420Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

[illegible]

Désignation de la société

A.D.F. PROPLETE

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018											
Dénomination de l'entreprise : A.D.F. PROPRIÉTÉ										Néant ☒	
SIREN de l'entreprise				8 2 2 0 0 0 0 9 7				PME au sens communautaire		Cocher la case ☒	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés								Cocher la case ☒			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés : NETTOYAGE FRANCO-PORTUGA											
SIREN de la société déclarante				3 9 4 5 8 6 4 7 3							
Dénomination de la société mère : A.D.F. PROPRIÉTÉ											
SIREN de la société mère				8 2 2 0 0 0 0 9 7							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)											
CREANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat											
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [(ligne 3 x 7 %) + (ligne 4 x 9 %)] x 10/90 + ligne 5)											
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM											
Dont préfinancement											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)										3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail										4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise											
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés											
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage											
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)											
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement											
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)											
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés											
Autres créances non reportables et restituable au titre de l'exercice											
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)											

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurant au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018									
Dénomination de l'entreprise : SAS NETTOYAGE FRANCO-PORTUGAIS								Néant	
SIREN de l'entreprise		3 9 4 5 8 6 4 7 3			PME au sens communautaire			Cocher la case ☒	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés								Cocher la case ☒	
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés : NETTOYAGE FRANCO-PORTUGA									
SIREN de la société déclarante		3 9 4 5 8 6 4 7 3							
Dénomination de la société mère : A.D.F. PROPRETE									
SIREN de la société mère		8 2 2 0 0 0 0 9 7							
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)									
CREANCES REPORTABLES									
Réduction d'impôt en faveur du mécénat									
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen									
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [(ligne 3 x 7 %) + (ligne 4 x 9 %)] x 10/90 + ligne 5)								46 239	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM									
Dont préfinancement									
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM								1	660 522
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM								2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)								3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail								4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés								5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE									
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise									
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés									
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage									
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs									
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)									
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement									
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)									
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés									
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice									
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES									
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)									

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM)

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD

Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPLETE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1	2
---	---

Adresse de l'entreprise 24 RUE LOUIS BLANC

75010 PARIS

Durée de l'exercice précédent*

7

Numéro SIRET*	8	2	2	0	0	0	0	9	7	0	0	0	1	1
---------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant ☐

				Exercice N clos le, [3 1 0 1 2 0 1 8]		N-1 [3 1 0 1 2 0 1 7]		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial (I)	AII		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	2 400 000	CV		2 400 000	2 400 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BII	52 604	BI		52 604	52 604	
	TOTAL (II)		BJ	2 452 604	BK		2 452 604	2 452 604
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens		BN		BO				
En cours de production de services		BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
Marchandises		BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY				
Autres créances (3)		BZ	434 346	CA		434 346	3	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	10 691	CG		10 691	271 740	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 867	CI		5 867		
	TOTAL (III)		CJ	450 904	CK		450 904	271 743
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 903 509	IA		2 903 509	2 724 347
	Revenants : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	0	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPLETE

Neant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10...000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	(4 942)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	478 377	(4 942)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	483 435	5 058
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 959 269	2 100 019
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	459 800	619 271
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 005	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 420 074	2 719 289
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 903 509	2 724 347
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	181 428	280 021
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Designation de l'entreprise : A. D. E. PROPRIETE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
		FG		FII		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	50	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	172 929	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 476	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ	69	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA		
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	175 405
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(175 405)
opérations en tonnes	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	620 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	620 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	46 564	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	46 564
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	573 436	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	398 031	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPTE

Neant ☐ .

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									IIA	0	800	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									IID	0	800	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									IIIE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									IIIF	800		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									IIIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									IIH	800		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										III	(800)	800	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										IIJ			
Impôts sur les bénéfices *										IIK	(81 146)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	620 000	800	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										IIM	141 624	5 742	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										IIN	478 377	(4 942)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								IIO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							IHY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							IHP			
			- Crédit bail immobilier							IIQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								III			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IIX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatifs	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
DIVERS										800			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 51
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPTE										Néant		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consolidation à une revalorisation progressive ou cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	2 400 000	8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	52 604	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	2 452 604	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	2 452 604	OII		OJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par déduction à des tiers ou moins lors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
		1		2		3		4				
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations			IO		OX		OY	2 400 000	OZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	52 604	2G			
TOTAL IV			13		NJ		NK	2 452 604	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		OK		OL	2 452 604	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SUDEXCO

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPTETE

Néant ☒

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON		OP		OQ		OR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
TOTAL I																
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL II																
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R1		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immob. corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL IV																
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général des mouvements (NP + NO + NR)		NW					Total général des mouvements (NS + NT + NU)		NY					Total général des mouvements (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SUDEXCO

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **A.D.F. PROPLETE**Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DEMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (I)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 5)
A du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPLETE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an ou plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	52 604	UV	0	UW	52 604				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	32 140		32 140					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	402 206		402 206						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	5 867		5 867						
	TOTAUX			VT	492 817	VU	440 213	VV	52 604		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an ou plus 2		A plus d'un an et 5 ans ou plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VII	1 959 269		143 623		1 446 053		369 593		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	99 000		36 000		63 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	360 800		800		360 000				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 005		1 005						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2 420 074	VZ	181 428	1 869 053		369 593		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	161 731	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. D. F. PROPTE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 1 2 0 1 8	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WB	
		de son conjoint		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	moins part déductible *	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				YY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IZ
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une entité de personnes ou un OIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8	
		- imposées au taux de 0 %		ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				YR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	Y8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité optionnelle du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
				TOTAL I	
				WR 397 231	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *				WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV	
		- imposées au taux de 0 %		WH	
		- imposées au taux de 19 %		WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)		2A	31 000
Produit net des actions et parts d'intérêts				XA 589 000	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				ZY	
Majoration d'amortissement *				XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 sexies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	DV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Zone de reconstruction de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	FC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance déduite par le report en arrière du déficit	ZI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
				TOTAL II	
				XH 589 000	
III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI		
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	XJ 191 769	
				XL	
				XO 191 769	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPLETE Neant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	4 942
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	4 942
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	191 769
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	196 711

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 1er du CGI dotations de l'exercice ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPRIETE										Neant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(4 942)		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	OF	(4 942)		(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZII	(4 942)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			VQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DE DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 040					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	124 365				708	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	47 524				4 714	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	172 929				5 421	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	76					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	2 400					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	2 476				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	112				251	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2017)*				OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%			%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 I) de l'ann. III au C.G.I.)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RJH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(191 769)	Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	178 651	Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 2 2 0 0 0 0 9 7 0 0 0 1 1	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPRIETENéant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(ventilation par taxes)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Designation de l'entreprise : A.D.F. PROPLETE

Neant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporte au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPRIETENeant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
 (article 51A du code
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A. D. F. PROPRIETENéant ☒ *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 20S9-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : A.D.F. PROPRIETE										Néant ☒	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :											
Exercice ouvert le : 01/02/2017				et clos le : 31/01/2018				Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)											
Achats										ON	
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX		Effectifs au sens de la CVAE *				EY	
Période de référence				GY		GZ					
Date de cessation				HR							
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										YP	
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Neant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 1 2 0 1 8

N° SIRET

8 2 2 0 0 0 9 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.D.F. PROPRIETE

ADRESSE (voie)

24 RUE LOUIS BLANC

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

MEWAC

N° SIREN (si société établie en France)

432399087

% de détention

51.00

Nb de parts ou actions

255

Adresse :

N° 150

Voie

RUE LEGENDRE

Code postal

75017

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

ATLAS SARL

N° SIREN (si société établie en France)

751690678

% de détention

49.00

Nb de parts ou actions

245

Adresse :

N° 42

Voie

RUE DE MAUBEUGE

Code postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Neant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 1 2 0 1 8

N° SIRET

8 2 2 0 0 0 9 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.D.F. PROPRIETE

ADRESSE (voie)

24 RUE LOUIS BLANC

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

NETTOYAGE FRANCO-PORTUGAIS

N° SIREN (si société établie en France)

3 9 4 5 8 6 4 7 3

% de détention

100.00

Adresse :

N°

64

Voie

AVENUE CLAUDE VELLEFAUX

Code postal

75010

Commune

PARIS

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
------------------------------------	---

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Evaluation des créances et des dettes	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations	X
--------------------------------------	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 903 508.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 478 376.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	52 604	0	52 604
Impôts sur les bénéfices	32 140	32 140	
Groupe et associés	402 206	402 206	
Charges constatées d'avance	5 867	5 867	
TOTAL	492 817	440 213	52 604

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 959 269	143 623	1 446 053	369 593
Emprunts et dettes financières divers	99 000	36 000	63 000	
Groupe et associés	360 800	800	360 000	
Autres dettes	1 005	1 005		
TOTAL	2 420 074	181 428	1 869 053	369 593
Emprunts remboursés en cours d'exercice	161 731			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2017 au 31/01/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- NETTOYAGE FRANCO-PORTUGAIS	410 085	100.00	298 621
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 05/04/2018
GERANT- FERNANDES EDUARDO

A.D.F. PROPLETE

24 RUE LOUIS BLANC

75010 PARIS

COMPTES ANNUELS du 01/02/2017 au 31/01/2018

- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

SUDEXCO
13 RUE DE MINERVE
34500 BEZIERS

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/01/2018 - 12	% CA	Exercice N-1 31/01/2017 - 7	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production						
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés			50		50	100.00
- Sous traitance directe						
Marge brute de production			50		50	100.00
Marge brute globale			50		50	100.00
- Autres achats + charges externes	172 929		5 421		167 508	NS
Valeur ajoutée	172 929		5 471		167 458	NS
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 476				2 476	
- Salaires du personnel			69		69	100.00
- Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	175 405		5 540		169 865	NS
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	175 405		5 540		169 865	NS
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	620 000				620 000	
- Charges financières	46 564		202		46 362	NS
Résultat courant	398 031		5 742		403 773	NS
+ Produits exceptionnels	0		800		800	99.95
- Charges exceptionnelles	800				800	
Résultat exceptionnel	800		800		1 600	199.94
- Impôt sur les bénéfices	81 146				81 146	
- Participation des salariés						
Résultat NET	478 377		4 942		483 319	NS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/01/2018 12	31/01/2017 7	Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS		2 400 000.00	2 400 000.00		
26110000 ACTIONS 100% NFP		2 400 000.00	2 400 000.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		52 604.40	52 604.40		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		52 604.40	52 604.40		
Total II		2 452 604.40	2 452 604.40		
AUTRES CREANCES		434 346.00	3.00	434 343.00	NS
44400000 ETAT/IMPOTS SUR LES BENEFICES		32 140.00		32 140.00	
44567000 CREDIT DE TVA			3.00	3.00	100.00
45130000 NFP / AVANCES INTRA-GROUPE		330 000.00		330 000.00	
45140000 NFP / INTEGRATION FISCALE		72 206.00		72 206.00	
DISPONIBILITES		10 691.44	271 739.71	261 048.27	96.07
51210000 BANQUE CIO BRO		351.15	8 439.71	8 088.56	95.84
51220000 BNP PARIBAS		10 340.29	263 300.00	252 959.71	96.07
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		5 866.67		5 866.67	
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE		5 866.67		5 866.67	
Total III		450 904.11	271 742.71	179 161.40	65.93
TOTAL GENERAL		2 903 508.51	2 724 347.11	179 161.40	6.58

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/01/2018 12	31/01/2017 27	Euros	%
CAPITAL	10 000.00	10 000.00		
10100000 CAPITAL	10 000.00	10 000.00		
REPORT A NOUVEAU	4 942.30	4 942.30		
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	4 942.30		4 942.30	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	478 376.92	4 942.30	483 319.22	NS
Total I	483 434.62	5 057.70	478 376.92	NS
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 959 268.89	2 100 000.00	140 731.11	6.70
16400000 PRET BPI FRANCE (1 050 000)	1 050 000.00	1 050 000.00		
16401000 PRET BNP PARIBAS (1 050 000)	909 268.89	1 050 000.00	140 731.11	13.40
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		18.83	18.83	100.00
51860000 BANQUE/INTERETS COURUS A PAYER		18.83	18.83	100.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	459 800.00	619 270.58	159 470.58	25.75
16870000 CREDIT VENDEUR TAVARES 120 000	99 000.00	120 000.00	21 000.00	17.50
16880000 INTERETS COURUS		70.58	70.58	100.00
45110000 GESTION FINANCIERE MEWAC	400.00	69 600.00	69 200.00	99.43
45120000 GESTION FINANCIERE ATLAS	400.00	69 600.00	69 200.00	99.43
45510000 CCA MEWAC	180 000.00	180 000.00		
45520000 CCA ATLAS	180 000.00	180 000.00		
AUTRES DETTES	1 005.00		1 005.00	
46860000 AUTRES CHARGES A PAYER	1 005.00		1 005.00	
Total IV	2 420 073.89	2 719 289.41	299 215.52	11.00
TOTAL GENERAL	2 903 508.51	2 724 347.11	179 161.40	6.58

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/01/2018 12	31/01/2017 12	Euros	%
Chiffre d'affaires NET				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		50.00	50.00	100.00
60225000 FOURNITURES DE BUREAU		50.00	50.00	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	172 929.12	5 421.43	167 507.69	NS
61680000 A.I.D./PRET BPI	5 226.66		5 226.66	
61690000 ASSURANCE VIE SUR PRET BNP	10 559.28		10 559.28	
61820000 ABONNEMENTS	410.00	223.11	186.89	83.77
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR	1 040.00		1 040.00	
62260000 HONORAIRES	124 320.00	600.00	123 720.00	NS
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	45.48	107.68	62.20	57.76
62300000 PUBLICITE, PUBLICATIONS, ...		276.47	276.47	100.00
62500000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	14.55	3.45	11.10	321.74
62570000 RECEPTIONS ET MISSIONS	930.25	10.72	919.53	NS
62605000 FRAIS AFFRANCHISSEMENT	103.41		103.41	
62700000 FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	30 279.49	4 200.00	26 079.49	620.94
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 476.00		2 476.00	
63511000 CVAE / CFE (ex TP)	76.00		76.00	
63540000 DROITS ENREG. ET TIMBRES	2 400.00		2 400.00	
CHARGES SOCIALES		69.00	69.00	100.00
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL		69.00	69.00	100.00
Total des Charges d'exploitation	175 405.12	5 540.43	169 864.69	NS
Résultat d'exploitation	175 405.12	5 540.43	169 864.69	NS
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	620 000.00		620 000.00	
76110000 PRODUITS/TITRES PARTICIPATIONS	620 000.00		620 000.00	
Total des Produits financiers	620 000.00		620 000.00	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	46 564.38	201.91	46 362.47	NS
66110000 INTERETS/EMPRUNTS BNP	20 861.97	70.58	20 791.39	NS
66120000 INTERETS/EMPRUNT BPI	25 410.00		25 410.00	
66150000 AGIOS INTERETS BANCAIRES	292.41	131.33	161.08	122.65
Total des Charges financières	46 564.38	201.91	46 362.47	NS
Résultat financier	573 435.62	201.91	573 637.53	NS
Résultat courant avant impôts	398 030.50	5 742.34	403 772.84	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	0.42	800.04	799.62	99.95
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.42	800.04	799.62	99.95
Total des Produits exceptionnels	0.42	800.04	799.62	99.95
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	800.00		800.00	
67880000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	800.00		800.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

A.D.F. PROPRETE
SARL au capital de 10 000 €uros
Siège social : 24 rue Louis Blanc
75010 PARIS
822 000 097 RCS PARIS

AFFECTATION DES RESULTATS

EXERCICE DU 1^{er} FEVRIER 2017 AU 31 JANVIER 2018

L'an 2018
Le 18 avril

PROPOSITION DE LA GERANCE

Le Gérant propose d'affecter le bénéfice de l'exercice correspondant à la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, soit 478 377 €uros, de la façon suivante :

- | | |
|--------------------|---------------|
| • Report à nouveau | 478 377 €uros |
| Soit un total de : | 478 377 €uros |

VOTE DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée du 18 avril 2018 a approuvé à l'unanimité cette affectation de résultats.

Jackie DEGUIL



A.D.F. PROPRETE
SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 24 rue Louis Blanc
75010 PARIS
822 000 097 RCS PARIS

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DES ASSOCIES EN DATE DU 18 AVRIL 2018**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 janvier 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a été créée uniquement pour la mise en place d'un crédit d'acquisition de la société NETTOYAGE FRANCO PORTUGAIS. De ce fait, elle n'a aucune activité commerciale. Et par ailleurs, l'intégration fiscale a été réalisée entre la société et sa filiale.

Rappel de quelques chiffres :

La totalité de l'actif est de 2 903 509 Euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à (175 405) Euros.

Le résultat courant avant impôts est de 398 031 Euros.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, l'exercice social clos le 31 janvier 2018 se solde par un résultat net de 478 377 Euros.

Il apparaît au bilan de l'exercice clos le 31 janvier 2018 :

A L'ACTIF :

- un actif net immobilisé de 2 452 604 Euros
- un actif circulant de 450 904 Euros

AU PASSIF :

- capitaux propres = 483 435 avant distribution
- un volume de dettes de 2 420 074 Euros

J >

AFFECTATION DU RESULTAT

Notre société a réalisé au cours de l'exercice un résultat net de 478 377 €uros, que nous vous proposons d'affecter en totalité en report à nouveau.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre activité se poursuit normalement par le simple remboursement du crédit.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

PRISE DE PARTICIPATION ET PRISE DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pris aucune participation ni aucun contrôle d'autres sociétés.

CONCLUSION

Nous vous demandons de bien vouloir approuver l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées et de donner quitus au gérant pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2018.

Fait à Paris, le 18 avril 2018

Jackie DEGUIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JD' followed by a stylized flourish.